



Conseil du développement industriel

Quarante-septième session

Vienne, 1^{er}-3 juillet 2019

Point 19 de l'ordre du jour provisoire

Préparatifs de la dix-huitième session de la Conférence générale

Préparatifs de la dix-huitième session de la Conférence générale

Rapport du Directeur général

Le présent document donne des informations générales sur l'organisation des travaux de la Conférence générale à sa dix-huitième session, y compris une liste des questions qu'il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire.

I. Introduction

1. La Conférence générale de l'ONUDI, organe principal de l'Organisation, se compose des représentants de tous les Membres (Art. 7, par. 1, et Art. 8, par. 1, de l'Acte constitutif). Ses principales fonctions sont spécifiées au paragraphe 3 de l'Article 8 de l'Acte constitutif. La Conférence détermine en particulier les principes directeurs et les orientations générales de l'Organisation. À moins qu'elle n'en décide autrement, elle tient une session ordinaire tous les deux ans, au Siège de l'Organisation (Art. 8, par. 2). Sa dernière session ordinaire (la dix-septième) s'est tenue à Vienne du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017.

II. Informations générales

A. Date et lieu de la Conférence

2. Dans sa décision IDB.46/Dec.11, le Conseil a décidé que la dix-huitième session de la Conférence générale se tiendrait à Abou Dhabi, du 3 au 7 novembre 2019. Il est prévu que les séances de la Conférence générale aient lieu à l'hôtel Emirates Palace.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



B. Questions budgétaires et arrangements financiers conclus avec le Gouvernement des Émirats arabes unis

3. Les ressources inscrites au programme et aux budgets 2018-2019 de l'ONUDI pour la tenue de la dix-huitième session de la Conférence se montent à 876 300 euros au total. Les prévisions de dépenses correspondantes reposent sur les hypothèses suivantes :

a) La session durera cinq jours ouvrables et comportera neuf séances plénières, ainsi que des séances de la grande commission et des réunions des groupes géographiques ;

b) Des services d'interprétation et la traduction de la documentation seront assurés, pour les séances plénières et celles de la grande commission, dans les six langues officielles de l'Organisation (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe).

4. Conformément à l'article 8 du règlement intérieur de la Conférence générale de l'ONUDI, les dépenses supplémentaires effectives résultant directement ou indirectement du fait qu'une session se tient ailleurs qu'au Siège de l'Organisation sont prises en charge par le gouvernement hôte. En application de la décision IDB.46/Dec.11, l'ONUDI est sur le point de faire aboutir ses négociations avec le Gouvernement des Émirats arabes unis sur un accord avec le pays hôte. Dans le cadre de ces négociations, le Secrétariat a effectué deux missions préparatoires à Abou Dhabi, du 9 au 12 octobre 2018 et du 24 au 28 février 2019. Une délégation des Émirats arabes unis est également venue à Vienne les 17 et 18 octobre 2018. Aux termes de l'accord avec le pays hôte, le montant estimatif de l'engagement financier demandé au Gouvernement des Émirats arabes unis est divisé en deux parts : une part qui sera financée directement par les Émirats et une autre qui fera l'objet d'un transfert de fonds du Gouvernement à l'ONUDI. Les coûts directs à la charge du Gouvernement comprennent, entre autres, les locaux et installations prévus pour la Conférence à l'Emirates Palace d'Abou Dhabi, le personnel local d'appui, les transports sur place, la protection policière, les voyages et l'hébergement du personnel de l'ONUDI et de l'Organisation des Nations Unies chargé d'assurer les services de conférence, et l'expédition du matériel nécessaire.

5. Compte tenu des coûts que le Gouvernement doit assumer directement et de l'avance de 37 473 euros qu'il a déjà versée le 31 janvier 2019, il lui reste à s'acquitter auprès de l'ONUDI d'un montant de 437 173,95 euros. Cette somme englobe, entre autres, les coûts liés aux missions préparatoires, au remplacement du personnel des services de conférence et des agents de sécurité et au personnel d'appui supplémentaire, et comprend une provision pour imprévus. L'ONUDI recevra ces contributions financières du Gouvernement des Émirats arabes unis une fois signé l'accord avec le pays hôte, au plus tard le 10 juin 2019.

C. Ordre du jour

6. Conformément à l'alinéa g) du paragraphe 4 de l'Article 9 de l'Acte constitutif, le Conseil établit l'ordre du jour provisoire de chaque session de la Conférence générale. L'article 13 du règlement intérieur de la Conférence donne des indications sur le contenu de l'ordre du jour provisoire des sessions ordinaires. Par ailleurs, l'article 12 du même règlement énonce que le Conseil établit cet ordre du jour provisoire d'après une liste de questions proposées pour inscription que lui soumet le Directeur général.

7. Des annotations indiquant brièvement l'historique de chaque question, la documentation proposée, le fond des problèmes à examiner et toutes décisions antérieures pertinentes de la Conférence ou d'autres organes de l'Organisation seront publiées à l'issue de la quarante-septième session du Conseil.

8. La liste des questions qu'il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la dix-huitième session de la Conférence et en regard desquelles sont indiqués les textes portant autorisation de leur inscription, figure à l'annexe I du présent document.

D. Documentation

9. Conformément à l'article 23 du règlement intérieur de la Conférence, les documents nécessaires à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour provisoire sont distribués par le Directeur général dans toutes les langues de la Conférence à tous les destinataires de l'ordre du jour provisoire 45 jours au moins avant la date d'ouverture de la session.

III. Organisation des travaux de la Conférence

10. Comme le veut la pratique établie à ses précédentes sessions, un grand thème a été retenu pour la dix-huitième session de la Conférence générale : « L'industrie à l'horizon 2030 – Innover. Relier. Transformer notre avenir. »

11. Comme l'a préconisé la Conférence dans sa résolution GC.9/Res.1, un forum sur les questions liées au développement industriel se tiendra dans le cadre des sessions de la Conférence. Après l'adoption de la Déclaration de Lima, à la quinzième session de la Conférence générale, et le succès des seizième et dix-septième sessions, le Forum de l'ONUDI pour un développement industriel inclusif et durable et la présentation du Rapport sur le développement industriel ont été incorporés aux séances plénières de la Conférence et constituent les principaux éléments du forum sur les questions liées au développement industriel. À la dix-huitième session, il est prévu que le Forum pour un développement industriel inclusif et durable se tienne lors de la 2^e séance plénière. Il sera l'occasion pour les participants d'engager un dialogue de haut niveau sur divers aspects du développement industriel, d'échanger des connaissances, d'établir des partenariats et de concevoir des stratégies pour promouvoir un développement industriel inclusif et durable. La présentation du Rapport sur le développement industriel est prévue à la 6^e séance plénière. Le calendrier de travail proposé pour la Conférence figure à l'annexe II du présent document.

12. Afin de centrer le débat sur les questions essentielles, il est proposé de limiter la durée des interventions du débat général. Comme par le passé, cette durée serait limitée à cinq minutes pour les États Membres et à 10 minutes pour les groupes régionaux.

13. À ses sessions précédentes, la Conférence a créé une grande commission, qu'elle a chargée d'examiner un certain nombre de points de l'ordre du jour. Le Conseil voudra peut-être recommander à la Conférence de faire de même à sa dix-huitième session, sans perdre de vue que la création de commissions ne peut se faire que dans la limite des ressources disponibles (voir par. 3 ci-dessus). L'examen des points 7 à 24 de l'ordre du jour provisoire serait ainsi renvoyé à la grande commission, le but étant d'élaborer par consensus, à l'issue d'un débat plus poussé, des projets de décision et de résolution destinés à être présentés en séance plénière.

14. Les travaux des sessions précédentes de la Conférence ont aussi été facilités par l'organisation, sous la direction du Président ou de la Présidente du Conseil, de consultations informelles menées en amont. Ainsi, un groupe informel composé de représentants des missions permanentes auprès de l'ONUDI à Vienne s'est réuni avant les sessions et a établi, à l'intention de la Conférence, un rapport contenant des recommandations sur la plupart des points de l'ordre du jour ainsi que sur les questions d'organisation.

15. La dix-huitième session de la Conférence se tenant ailleurs qu'au Siège de l'Organisation, la nécessité d'organiser des consultations informelles sous la direction du Président ou de la Présidente du Conseil s'impose encore plus fortement. En amont de sessions antérieures (Bangkok en 1987, Yaoundé en 1993 et Lima en 2013), ces consultations, auxquelles avaient participé les représentants des missions permanentes auprès de l'ONUDI à Vienne, avaient duré plusieurs mois. Compte tenu de l'expérience passée et des circonstances particulières actuelles, le Conseil voudra peut-être proposer que soient rapidement organisées des consultations informelles sous la direction de son Président ou de sa Présidente.

16. Afin de faciliter les travaux des consultations informelles précédant l'arrivée des délégations à Abou Dhabi, il est fortement recommandé, comme l'ont fait d'autres organisations avec succès, de fixer à trois semaines avant la Conférence le délai pour la soumission des projets de décision et de résolution.

IV. Mesure à prendre par le Conseil

17. Le Conseil pourrait envisager d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.47/27 ;
b) Adopte l'ordre du jour suivant pour la dix-huitième session de la Conférence générale ;

[...]

c) Approuve la tenue d'un forum sur les questions liées au développement industriel dans le cadre de la Conférence générale (point 9 de l'ordre du jour provisoire) ;

d) Recommande à la Conférence de renvoyer l'examen des points 7 à 24 de l'ordre du jour provisoire à une grande commission de la Conférence ;

e) Recommande également que, compte tenu de l'expérience acquise lors de la préparation des sessions précédentes de la Conférence, le Président ou la Présidente de la quarante-septième session du Conseil du développement industriel organise des consultations informelles pour préparer la dix-huitième session de la Conférence ;

f) Prie instamment les États Membres de soumettre aux consultations informelles les projets de décision ou de résolution qu'ils proposent avant le 14 octobre 2019. »

Annexe I

Questions qu'il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire¹

Conférence générale, dix-huitième session (3-7 novembre 2019)

	Texte portant autorisation
1. Ouverture de la session.	Règlement intérieur, article 34
2. Élection du Bureau.	Règlement intérieur, article 35
3. Adoption de l'ordre du jour.	Règlement intérieur, article 17
4. Organisation des travaux.	Règlement intérieur, articles 44 à 47
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence	Règlement intérieur, article 28
6. Élections aux organes :	Règlement intérieur, article 102
a) Conseil du développement industriel ;	Acte constitutif, Article 9.1
b) Comité des programmes et des budgets.	Acte constitutif, Article 10.1
7. Rapports annuels du Directeur général sur les activités menées par l'Organisation en 2017 et 2018.	Règlement intérieur, article 13.1 b) IDB.46/Dec.13, par. i)
8. Rapports du Conseil du développement industriel sur les travaux de ses quarante-sixième et quarante-septième sessions ordinaires.	Acte constitutif, Article 8.3 b) Règlement intérieur, article 13.1 c)
9. Forum sur les questions liées au développement industriel.	GC.9/Res.1, [IDB.44/Dec.9, par. e) iii)], [IDB.45/Dec.14, par. c)]
10. Questions financières :	
a) Barème des quotes-parts des États Membres ;	Acte constitutif, Article 15 Règlement intérieur, article 13.1 k)
b) Situation financière de l'ONUDI ;	Règlement intérieur, article 13.1 l) IDB.27/Dec.2, par. e)
c) Fonds de roulement ;	Règlement financier, article 5.4
d) Nomination d'un commissaire aux comptes.	Règlement financier, article 11.1
[e] Règlement financier.	Règlement financier, article 12.2]
11. Programme et budgets 2020-2021.	Acte constitutif, Articles 8.3 c) et 14 Règlement intérieur, article 13.1 i)
12. Examen à mi-parcours du cadre de programmation à moyen terme 2018-2021.	GC.2/Dec.23, GC.6/Dec.10, GC.13/Res.3, GC.14/Dec.18, GC.15/Dec.17, GC.16/Res.1, Gc.17/Res.1 IDB.44/Dec.10

¹ Liste susceptible d'être mise à jour compte tenu des textes portant autorisation qu'adoptera le Conseil à sa quarante-septième session.

	Texte portant autorisation
13. L'ONUDI et la réforme du système des Nations Unies pour le développement, y compris le nouveau système des coordonnateurs résidents et le réseau des bureaux extérieurs.	IDB.46/Dec.12, par. f)
14. L'ONUDI, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.	GC.16/Res.3, GC.17/Res.3, par. 13
15. L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.	GC.15/Res.1 GC.16/Res.2
16. Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique.	IDB.46/Dec.13, par. i)
17. Activités de l'ONUDI relatives à l'énergie et à l'environnement.	Point proposé par le Directeur général [règlement intérieur, article 13.1 b)]
18. Activités de l'ONUDI relatives à l'agribusiness, au renforcement des capacités commerciales et à la création d'emplois.	Point proposé par le Directeur général [règlement intérieur, article 13.1 b)]
19. Activités de l'ONUDI relatives à la Déclaration ministérielle de Vienne pour les pays les moins avancés.	GC.16/Res.4 GC.17/Res.5, par. 6)
20. Activités de l'ONUDI relatives à la coopération avec les pays à revenu intermédiaire, compte tenu de la Déclaration de San José.	IDB.41/Dec.4 GC.17/Res.6, par. 4)
21. Questions relatives au personnel et Comité des pensions du personnel de l'ONUDI.	Statut du personnel, article 13.2 point abordé dans le document IDB.45/17 GC.1/Dec.37, IDB.44/Dec.13
22. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.	GC.1/Dec.41, annexe
23. Date et lieu de la dix-neuvième session.	Règlement intérieur, article 13.1 s)
24. Clôture de la session.	

Avant-projet de calendrier de travail pour la dix-huitième session de la Conférence générale (3-7 novembre 2019)

Thème général : L'industrie à l'horizon 2030 – Innover. Relier. Transformer notre avenir

<i>Dimanche 3 novembre</i>	<i>Lundi 4 novembre</i>	<i>Mardi 5 novembre</i>	<i>Mercredi 6 novembre</i>	<i>Jeudi 7 novembre</i>
		[Petit-déjeuner thématique]	[Petit-déjeuner thématique]	[Petit-déjeuner thématique]
		<u>8 h 30-10 heures</u>	<u>8 h 30-10 heures</u>	<u>8 h 30-10 heures</u>
1^{re} séance plénière	3^e séance plénière	Commission de vérification des pouvoirs (à confirmer)	7^e séance plénière	9^e séance plénière
<u>10 heures-13 heures</u>	<u>9 h 30-11 h 30</u>	<u>9 h 30-10 h 15</u>	<u>10 heures-midi</u>	<u>10 heures-13 heures</u>
Ouverture de la session	Débat général		Débat général	Examen et adoption des décisions et résolutions
Déclarations des chefs d'État et de gouvernement	[Manifestation thématique]	5^e séance plénière	Pouvoirs des représentants à la Conférence	
Débat général	<u>11 h 30-13 heures</u>	<u>10 heures-13 heures</u>		
	Grande Commission – 1^{re} séance	Grande Commission – 3^e séance	Grande Commission – 5^e séance	
	<u>10 heures-13 heures</u>	<u>10 h 30-13 heures</u>	<u>10 heures-13 heures</u>	
Bureau	[Manifestation thématique]	[Manifestation thématique]	[Manifestation thématique]	
<u>14 h 30-15 heures</u>	<u>13 h 30-15 heures</u>	<u>13 h 30-15 heures</u>	<u>13 h 30-15 heures</u>	
* * * * *	* * * * *	* * * * *	* * * * *	* * * * *
2^e séance plénière	4^e séance plénière	6^e séance plénière	8^e séance plénière	
<u>15 heures-18 heures</u>	<u>15 h 30-18 heures</u>	<u>15 h 30-16 h 30</u>	<u>15 h 30-18 heures</u>	
Forum de l'ONUDI pour un développement industriel inclusif et durable	Débat général	Présentation du Rapport sur le développement industriel	Débat général (si nécessaire)	
		Débat général		
		<u>16 h 30-18 heures</u>		
	Grande Commission – 2^e séance	Grande Commission – 4^e séance	Grande Commission – 6^e séance	
	<u>14 heures-16 heures</u>	<u>15 heures-18 heures</u>	<u>15 h 30-18 heures (si nécessaire)</u>	
Réception [organisée par le Directeur général et les Émirats arabes unis]	[Manifestation organisée par le pays hôte]	[Manifestation organisée par le pays hôte]	[Manifestation organisée par le pays hôte]	
<u>18 h 30-20 heures</u>	<u>18 h 30-21 heures</u>	<u>18 h 30-21 heures</u>	<u>18 h 30-21 heures</u>	